

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Femmes en santé

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1003.F.22

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2023-2024

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e Rôle de leader Rôle d'apprenant et de formateur-trice
 Rôle de communicateur-trice Rôle de promoteur-trice de la santé Rôle de professionnel-le
 Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Gb2 et Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier les enjeux de la profession de la sage-femme.
- Connaître les bases de la philosophie des sages-femmes.
- Connaître les déterminants de la santé physique et mentale.
- Comprendre le contexte dans lequel la profession de sage-femme s'inscrit.
- Connaître les bases légales, les dimensions éthiques et déontologiques de la profession.
- Comprendre les problématiques d'accès aux soins pour les personnes vulnérables.
- Comprendre les notions de littéracie en santé.
- Connaître les notions de santé sexuelle.
- Connaître la physiologie du cycle féminin des ménarches à la ménopause.
- Comprendre les étapes et les éléments du choix informé et éclairé.

4. Contenus, objectifs et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus :

- Histoire et identité de la profession de sage-femme
- Santé publique en périnatalité
- Déterminants de la santé maternelle et infantile
- Santé des femmes : des ménarches à la ménopause
- Déterminants de la santé mentale et périnatale
- Lois sur la santé, cadre légal et déontologie
- Philosophie et éthique de la sage-femme

- Choix éclairé-informé
- Littéracie en santé
- Santé sexuelle
- Les problématiques de genre dans les soins
- Prises en soins des populations vulnérables (migration et vulnérabilités psychosociales)

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- Activités pédagogiques en e-learning
- Séminaire
- Relation professionnelle
- Accompagnement corporel
- Pratique simulée
- Examen clinique (et/ou atelier pratique)
- Autre

Exigences de fréquentation :

20% d'absence tolérées sur le nombre d'heures total de cours en présentiel. Les cours mentionnés ci-dessous ont leurs propres exigences.

Cours à présence obligatoire (100% de présence) :

Pratique Simulée – Atelier pratique – Examen clinique – Pratique réflexive – Accompagnement corporel – Relation professionnelle – Séminaire

Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire peut être exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module.

Si les absences cumulées aux cours à présence obligatoire (avec certificat médical) et aux cours non désignés comme tels dépassent 20% du temps de présentiel total du module, l'étudiant ne pourra pas se présenter à-aux examen(s).

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

A. *Un rapport portant sur une analyse de situation issue de la formation pratique (coefficient 1).*

- Période : semaine 34

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante à l'évaluation A. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation
- si le rapport (A) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé

- Modalités : un complément sera demandé
- Période : semaine 51

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition, un nouveau rapport sera exigé. Il constituera la note A.

Période : semaine 51

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Dany Aubert-Burri

Enseignants :

Voir syllabus

Descriptif validé le 25.08.2023 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière